

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic HONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-62

Séance du vendredi 5 septembre 2008

C044 - C051 GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre de la démarche GERPLAN, de la convention Massif Vosgien 2007-2013 et de la convention interrégionale Massif, d'apporter une subvention pour :

- la réhabilitation de 4 chemins d'accès aux fermes isolées sur les communes de Sewen, Oberbruck et Kirchberg, à la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach dans le cadre du GERPLAN, pour un montant de 61.000 €, les crédits nécessaires étant imputés au programme C044, 204/20414/74,
- les projets d'amélioration pastorale des communes d'Aubure et de Goldbach-Altenbach dans le cadre de la mise en œuvre des GERPLAN des communautés de communes du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Saint-Amarin, pour un montant de 8.648,74 €, les crédits nécessaires étant imputés au programme C051, 204/20414/74,

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles EUTTNER